



GAZETTE DU JOUR.

FRANÇAIS, de grands évènements se préparent ; je suis en *Vedette* : tout et que je vois, tout ce que j'entends, sur le champ, je vous en instruis ; ce que vous découvrirez, ce que vous apprendrez, faites-le moi savoir, je le publie sur l'heure.

Du Lundi 29 Avril 1793.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

De Pétersbourg, le 26 mars. — Le Comte d'Artois, ayant obtenu l'agrément de l'impératrice pour se rendre à notre cour, est arrivé ici samedi 23 de ce mois. A l'occasion des dévotions de la fête de Pâque, sa venue, d'après les désirs de l'impératrice, avoit été différée de quelques jours. Les carrosses de la cour ont été envoyés pour le prendre avec sa suite ; et le vice-chancelier, comte d'Osterman, l'a reçu, de la part de l'impératrice, dans un hôtel préparé, d'après les ordres de S. M., et à ses frais, pour la réception de S. A. royale. Une grande affluence de monde se trouvoit sur son passage. Avant-hier dimanche, le prince a été introduit près de notre souveraine : hier il a reçu les complimens du sénat et de la regente de la ville de Pétersbourg : aujourd'hui les ministres étrangers lui feront leurs visites. Son arrivée a été précédée d'une démarche décisive de notre cour, en reconnoissant Monsieur, frère de Louis XVI, régent de France durant la minorité de l'héritier légitime du trône, détenu prisonnier à Paris, ainsi que M. le comte d'Artois, comme lieutenant-général du royaume, et en donnant au comte de Romanzow des lettres de créance près

d'eux en cette qualité. D'un autre côté, le comte d'Esterhazy a présenté le 11, à sa majesté, dans une audience particulière, ses lettres de créance, de la part de Monsieur, sans prendre néanmoins un caractère publiquement désigné. M. d'Esterhazy a été aussi chargé de remettre aux ministres de Suède et de Danemarck, près de notre cour, des lettres de la part de Monsieur, par lesquelles il notifie à ces deux puissances le crime de paricide commis par les Français sur Louis XVI, et le cas où il a été mis par cet attentat de prendre la qualité de régent. En remettant ces lettres, M. d'Esterhazy étoit autorisé par l'appui de l'impératrice ; et l'on apprend en effet, qu'après avoir eu préalablement copie de la lettre, M. Stedling, ministre de Suède, a accepté de la faire parvenir à sa cour. L'on croit que le séjour de M. le comte d'Artois sera ici d'une quinzaine. Il avoit désiré de garder l'*incognito* ; et d'être traité en simple particulier ; mais l'impératrice a jugé que les circonstances présentes même étoient une raison de plus pour lui rendre les honneurs dûs à son rang et à sa naissance. En conséquence, elle nomme deux chambellans, le comte de Romanzow et M. de Kalteheff et deux gentilshommes de la chambre, le comte de Schuwalow et M. de Tscherbatorow pour l'accom-

pagner. Le premier est allé à sa rencontre, avec les équipages de la court, jusqu'à Riga.

F R A N C E.

Suite de la lettre des Sables.

Leur armée étoit composée de près de six mille hommes; la garnison étoit de quinze cents environ, les Bordelais étant venus à notre secours depuis; il y avoit même déjà quelques détachemens de débarqués au moment de l'attaque.

Depuis ce moment, citoyen, notre position a bien changé; de nombreux secours d'hommes, artillerie, munition de guerre et de bouche, nous sont parvenus; une armée de près de six mille hommes s'est formée dans nos murs: cette armée s'est mise en marche le 8 de ce mois sur deux colonnes, et a déjà eu sept combats à soutenir, dans lesquels les rebelles ont été complètement battus, et ont perdu onze cents hommes et toute l'artillerie qui leur restoit.

Je ne vois guères que l'isle de Noirmoutiers qui soit dans ce moment en leur possession; il est très-difficile d'attaquer cette isle du côté de la terre; le bombardement peut seul les débarrasser de cette place.

Ils ont encore le bourg de Paluau et quelques endroits circonvoisins; mais, patience, notre armée marche dessus: ils en seront bientôt chassés.

Voilà, citoyen, les nouvelles que vous pouvez insérer dans votre feuille, sans craindre qu'on vous en dispute la sincérité. Aussi-tôt que nous aurons quelque chose de nouveau, je vous en ferai part.

Je suis votre concitoyen, MERCEREAU, fils,
Chef des bureaux du district des Sables.

D'Abbeville, le 24. — Les commissaires de la convention nationale, Saladin et Pocholle, qui ont été envoyés dans ce département, se sont plaints que l'esprit public n'y étoit pas à la hauteur de la révolution. Ils ont écrit que tout le patriotisme du département sembloit s'être réfugié dans la petite ville de St.-Valery sur Somme. C'est d'Abbeville que cela a été dit à la convention. Il est bon de savoir ce que c'est que *la hauteur de la révolution*, selon ces MM.; et alors peut-être en effet faudroit-il que les francs Picards, que Saladin et Pou-

cholle ont outragé, se glorifient de ne pas être à leur hauteur, qu'ils appellent celle de la révolution. Voici ce que Saladin a dit dans la tribune de l'église principale d'Abbeville, où il avoit réuni le *peuple souverain* et les gardes nationales: — « Citoyens, dans un tems de révolution, *il faut mettre de côté les loix*, parce qu'elles n'ont pas tout prévu; *il faut agir suivant les circonstances*. Il faut effrayer les ennemis de la chose publique; et si vous attendez des loix pour agir, vous manquez le but que la convention s'est proposée. C'est pour un tems de tranquillité que les loix sont faites; dans les circonstances où nous nous trouvons, il ne faut pas les suivre à la lettre. — On croira facilement que de telles assertions anarchiques n'ont seulement pas été applaudies; mais qu'elles ont révolté tous les auditeurs contre le prédicateur de la licence et du mensonge. On n'est point à la hauteur de la révolution, dites-vous, insensés déclamateurs. Ah, plutôt on n'est pas encore descendu dans nos départemens à votre dégradation; on a des sentimens plus dignes de l'homme de bien, plus dignes de la liberté, qui ne se fonde jamais sur le crime, mais sur la justice et la vertu. Du reste ces prédicateurs révolutionnaires ont bu sans cesse et mangé par-tout, en convenant quelque fois à la fin des repas, qu'on ne les avoit pas tant envoyés pour faciliter un recrutement qu'on a bien fait et mieux fait sans eux, que pour sonder l'esprit des départemens et répandre les principes qu'on vient de lire. *O tempora... o mores...* »

De Nevers, ce 24 avril. — Dimanche dernier l'administration du département de la Nièvre a fait guillotiner, par l'exécuteur des jugemens criminels, sur la place de la fédération, en présence des citoyens Laplanche et Collot-d'Herbois, commissaires de la convention nationale dans ce département, de tous les corps administratifs, civils et judiciaires réunis, de la société populaire, de la garde et de la gendarmerie nationales, et de plus de 4 mille citoyens, cinq manequins représentant l'infame Dumourier, Valence, Bourbon; dit Egalité, le commandant de hussards qui a fait arrêter les commissaires de la convention, et un autre des complices de Dumourier aussi scélérats, que lui ayant des écritaux devant et derrière. On les conduisit dans un tombereau, des prison

où ils avoient été déposés, sur la place, et à chaque tête tombante sous le couteau, et qui étoit ensuite jetée dans un bûcher dressé au pied de l'échafaud, des cris de *vive la République ! vive la convention !* se faisoient entendre de toute part. Après l'exécution, qui fut précédée d'un discours très-vigoureux prononcé par le citoyen Guiller, vice-président du département, plusieurs parchemins de ci-devant nobles, ainsi qu'une piroyable déclaration du prétendu régent de France, furent livrés aux flammes par l'exécuteur, après l'avoir foulé aux pieds et craché dessus. La cérémonie finie, on se réunit au club au son de la musique de la garde nationale, où les commissaires de la convention, deux vrais *sans-culottes*, habitans de la *montagne*, parlèrent avec une énergie et une force incroyable, aux applaudissemens répétés des tribunes.

Paris. — Hier s'est faite, comme nous l'avions annoncé, l'inhumation de Lajouski, au pied de l'arbre de la liberté dans la place de la Réunion. Toutes les sections y ont envoyé des compagnies armées. La commune a arrêté que la commune du 10 août, dont il étoit membre, assisteroit avec sa bannière aux funérailles; qu'on brûleroit un drapeau martial sur sa tombe, parce que c'est lui qui a le premier demandé la révocation de la loi martiale. Membre du comité d'insurrection, il en étoit le principal agent; et suivant Gorsas, il avoit machiné la conspiration de la nuit du 9 au 10 mars; c'est lui qui alloit pillant et dévastant les imprimeries. Ce héros, le bras droit de Robespierre, a été empoisonné suivant son préconiseur. On vouloit déloger Mirabeau du Panthéon pour y placer Lajouski, mais la société a arrêté de recueillir précieusement ses cendres, jusqu'à ce qu'une convention plus *pure* lui décerne cet honneur.

§ On a guillotiné hier dimanche, à la place de la Réunion, François Boucher se disant chirurgien herboriste, accusé d'avoir dit que Dumourier avoit pleuré trois jours et trois nuits d'avoir combattu pour des tyrans et des scélérats; qu'à son arrivée il détruiroit la convention, qu'il falloit un roi. Boucher a eu beau alléguer son ivresse, il a été condamné. De retours en prison, il a crié *vive Louis XVII*, au f. la république.

Même jugement et même exécution d'un nommé Mingot cocher de place, pour avoir provoqué par ses propos, la dissolution de la convention nationale.

§ En attendant que la convention ait fait la loi sur les subsistances, nous croyons devoir publier cet avis.

La pomme-de-terre est un excellent aliment; et toute l'Irlande s'en nourrit. Un arpent semé en pommes-de-terre fournit autant de subsistances que dix arpens en bled. La récolte ne manque jamais. La culture consiste à fumer, semer à distances raisonnables, et se servir pour détruire les autres herbes. Ce fruit s'accommode de tous les terrains; si l'on en a trop on en engraisse les bestiaux, et l'on en fait de l'amidon. Une loi qui défendrait de faire de l'amidon avec le grain, suffiroit pour mettre en crédit la pomme-de-terre. Si la France venoit à se couvrir tout-à-coup de pommes-de-terre cet été, nous déjouerions grandement M. Pit, M. Auckland, et tous ces messieurs qui nous font la guerre en voulant nous affamer ne pouvant nous combattre.

CONVENTION NATIONALE.
La convention nationale aux armées de la république française.

« Soldats de la liberté; vous n'avez pas été vaincus dans la Belgique; vous n'avez été que trahis. La nation avoit multiplié à côté de vous les approvisionnemens de tout genre; la perfidie d'un infâme général les a livrés à l'Autrichien. Il a épuisé le numéraire, le trésor public, pour en couvrir un pays qu'il devoit lâchement abandonner.

« Rassurez-vous! la France a les plus grands moyens de faire la guerre pendant plusieurs campagnes, si la victoire, marchant avec des républicains, n'assuroit la défaite prochaine de hordes étrangères. La France a pour elle sa population libre, son beau territoire, et se solent qui le fertilise. Elle a des domaines immenses, sur lesquels repose la fortune publique, et le bien seul des traîtres peut alimenter la guerre contre toute l'Europe; des subsistances, des habits, des armes s'amoncellent, et les citoyens accourent de toutes parts dans nos armées, tandis que nos ennemis ont épuisé leurs ressources et dépeuplé leurs états.

« Nos ennemis combattent à 300 lieues du sol dont le despotisme les a arrachés, pour les traîner sur les frontières; vous combattez sur vos foyers.

« Nos ennemis se livrent au hazard de la guerre pour une solde journalière, vous êtes armés pour vos familles, vos propriétés et vos droits. Nos ennemis sont des esclaves, des mercénaires : vous êtes des hommes libres des républicains; nos ennemis font une guerre armée, vous faites une guerre de peuple.

» C'est un vil intérêt qui forma la ligue des tyrans dont les haines, et les rivalités réciproques préparent sourdement la ruine; c'est l'égalité et la liberté qui ont formé notre sainte coalition.

La suite à demain.

Suite de la séance du Samedi 26 avril.

A la première nouvelle de l'invasion des Espagnols, les corps administratifs du département de l'Hérault, ont arrêté une recrue de 5000 hommes, non par la voie du sort, mais par l'indication des forces physiques, qui rendent les uns plus propres que les autres au service de la patrie. Une imposition de 5 millions par la voie de la désignation individuelle de plusieurs, et enfin la déportation de toutes les personnes suspectes. La convention applaudit, et en ordonne l'envoi à tous les départements. Ce décret, dit Danton, vous indique ce que vous avez à faire quand la patrie est en danger : ce que chacun possède appartient à tous : c'est servir le riche que de l'imposer. Paris possède des richesses incalculables, il faut presser cette éponge; il ne faut pas faire un appel aux capitalistes, il faut établir un impôt impératif, aussitôt perçu que demandé. Je demande que 20 mille hommes soient désignés pour aller combattre les rebelles. Cette proposition est adoptée.

Séance du Dimanche 28 avril.

Une lettre des administrateurs des Sables et

de Challans fait part que leur territoire n'est pas encore purgé. La Mothe-Achard est au pouvoir des révoltés. Leur quartier général est à Palluau, dans sept combats qu'ils leur ont livré depuis le 14 les révoltés ont perdu 1100 hommes leur armée manque d'artillerie.

Les députés de la convention à Péronne écrivent du 25 que les volontaires désertent et rentrent après avoir vendu leurs armes et leurs bagages.

Les administrateurs des Bouches du Rhône font part de l'assassinat commis en la personne du maire de Baux; deux des prévenus ont été arrêtés et pendus à un arbre dans la cour du maire, trois autres l'ont été le lendemain, la force n'est pas assez suffisante pour contenir la vengeance populaire.

Dans le département de la Manche, les commissaires ont fait arrêter les réfractaires et les sœurs grises, les municipaux aristocrates ont été suspendus; ils ont rendu une proclamation par laquelle ils éloignent de vingt lieues des frontières, les nobles et les parens des émigrés.

Plusieurs décrets en finance sont rendus.

La discussion sur les subsistances a repris; Creuzé-la-touche combat la taxe du grain; le meilleur remède est de diminuer la masse des assignats en circulation. Deux autres orateurs sont entendus sur le même sujet.

Les administrateurs de Tours, par une lettre du 27, demandent des secours. Le danger est pressant. Le général Berruyer a laissé prendre aux révoltés un nouvel avantage, où ils nous ont pris cinq canons.

Les commissaires de Lille partent pour Dunkerque. Il y a à Lille des fourrages pour 40 mille chevaux, pendant quatre mois.

Les commissaires des Pyrénées orientales; écrivent qu'ayant reçu plusieurs dénonciations contre le général Duvergier, ils l'ont fait mettre en état d'arrestation et le font traduire à la barre de la convention, ils invitent l'assemblée à s'occuper de pourvoir au dénuement absolu, dans lequel se trouvent toutes nos troupes du midi.